



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
10 novembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Plans nationaux d'adaptation

Rapport sur la réunion d'experts consacrée au processus ainsi qu'aux modalités et lignes directrices à prévoir pour l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport contient un résumé des travaux de la réunion d'experts consacrée aux plans nationaux d'adaptation, qui s'est tenue à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 15 au 17 septembre 2011. Les discussions au cours de la réunion ont surtout porté sur les éléments et les résultats attendus du processus permettant aux pays les moins avancés (PMA) d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et sur les modalités et lignes directrices à l'intention des PMA parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation. La présente note résume les exposés présentés par des Parties, le Groupe d'experts des pays les moins avancés, des organisations et des experts sur leurs expériences en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, notamment sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience. Enfin, elle présente une synthèse des vues exprimées au cours de la réunion, ainsi que des recommandations et les questions à examiner plus avant.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion d'experts consacrée aux plans nationaux d'adaptation.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction..... | 1–8 | 3 |
| A. Mandat..... | 1–4 | 3 |
| B. Objet de la note..... | 5 | 3 |
| C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre..... | 6 | 4 |
| D. Rappel..... | 7–8 | 4 |
| II. Délibérations..... | 9–13 | 4 |
| III. Résumé des exposés présentés à la réunion d’experts..... | 14–47 | 5 |
| A. Résumé des exposés présentés par des Parties..... | 14–32 | 5 |
| B. Résumé des exposés présentés par le Groupe d’experts des pays les moins avancés..... | 33–36 | 10 |
| C. Résumé des exposés présentés par des organisations et d’autres experts..... | 37–47 | 12 |
| IV. Synthèse des débats de la réunion d’experts..... | 48–84 | 16 |
| A. Objectifs du processus des plans nationaux d’adaptation..... | 55–57 | 17 |
| B. Principes directeurs..... | 58 | 18 |
| C. Éléments et résultats attendus du processus permettant aux pays les moins avancés d’élaborer et d’exécuter des plans nationaux d’adaptation..... | 59–61 | 18 |
| D. Lignes directrices à l’intention des pays les moins avancés parties concernant l’élaboration et l’exécution des plans nationaux d’adaptation..... | 62–66 | 19 |
| E. Modalités que pourraient suivre les pays les moins avancés parties pour élaborer et exécuter des plans d’adaptation nationaux..... | 67–75 | 21 |
| F. Modalités et lignes directrices destinées aux autres pays en développement parties concernant l’élaboration et l’exécution de plans nationaux d’adaptation..... | 76–82 | 22 |
| G. Synergies..... | 83–84 | 24 |
| V. Questions à examiner plus avant..... | 85–87 | 24 |
| Annexe | | |
| Possible elements of the national adaptation plan – the national process..... | | 26 |

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa trente-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de convoquer une réunion d'experts, sous réserve que des ressources soient disponibles et parallèlement à toute autre réunion pertinente tenue avant la dix-septième session de la Conférence des Parties¹. Le SBI a demandé que la réunion d'experts tienne compte des conclusions qu'il avait adoptées à sa trente-quatrième session ainsi que des contributions du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et d'autres sources compétentes. Il a également demandé qu'assistent à la réunion des experts venant de Parties et d'organisations compétentes, le Groupe d'experts et les parties prenantes concernées. Il a demandé aux participants:

a) D'identifier et d'examiner les éléments et les résultats attendus du processus permettant aux pays les moins avancés (PMA) parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA);

b) D'élaborer des projets de modalités et lignes directrices à l'intention des PMA parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation.

2. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir un rapport sur la réunion d'experts, pour examen à sa trente-cinquième session.

3. En outre, le SBI a invité les Parties et les organisations concernées à communiquer au secrétariat leurs vues sur les questions ci-après, au plus tard le 15 août 2011, afin qu'elles soient rassemblées et présentées comme contribution à la réunion d'experts:

a) Le processus permettant aux PMA parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de PANA;

b) Les modalités et lignes directrices à l'intention des PMA parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation.

4. Les communications reçues par le secrétariat ont été rassemblées dans un document de la série MISC². Le SBI a demandé en outre au secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir de ces communications³.

B. Objet de la note

5. Le présent rapport fournit des informations sur la réunion d'experts mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus. Il reprend le contenu des débats tenus et des exposés présentés pendant la réunion. Il contient:

a) Une description du déroulement des travaux;

¹ FCCC/SBI/2011/17, par. 98.

² FCCC/SBI/2011/MISC.7.

³ FCCC/SBI/2011/13.

- b) Un résumé des exposés des Parties, du Groupe d'experts, des organisations et des experts sur l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sur les pratiques optimales et les enseignements tirés;
- c) Une synthèse des débats de la réunion;
- d) Les questions à examiner plus avant.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Les participants à la réunion ont suggéré que le SBI utilise la synthèse des vues exprimées lors de la réunion comme une base de discussion sur les plans nationaux d'adaptation à sa prochaine session à Durban. Le SBI voudra peut-être examiner les informations contenues dans le présent rapport, en particulier dans la section faisant la synthèse des vues exprimées, pour s'en servir de base de discussion sur les plans nationaux d'adaptation à sa trente-cinquième session.

D. Rappel

7. À sa seizième session, la Conférence des Parties a créé le Cadre de l'adaptation de Cancún⁴, dont l'objectif est de renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation au titre de la Convention. Au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún la Conférence des Parties a décidé de mettre en place un processus permettant aux PMA parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre de PANA, en tant que moyen de recenser les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et de définir et appliquer des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins. Elle a invité d'autres pays en développement parties à recourir aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation dans le cadre de la conception de leurs travaux de planification.

8. À la même session, la Conférence des Parties a demandé au SBI de préciser les modalités et les lignes directrices applicables aux dispositions du paragraphe 7 ci-dessus, en vue de leur adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session. À sa trente-quatrième session, le SBI a entamé les discussions sur cette question et a formulé des conclusions parmi lesquelles figuraient les considérations suivantes:

- a) Il était demandé au secrétariat de convoquer la réunion d'experts mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus;
- b) Une invitation était adressée aux Parties et organisations concernées pour qu'elles soumettent les communications mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus;
- c) Il était prévu de poursuivre les discussions sur cette question à la trente-cinquième session, en vue de formuler des recommandations destinées à la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

II. Délibérations

9. Le secrétariat, en collaboration avec le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la République démocratique populaire lao, a organisé la réunion d'experts consacrée aux plans nationaux d'adaptation à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 15 au 17 septembre 2011. La réunion était présidée par

⁴ Décision 1/CP.16, par. 11 à 35.

M. Robert Owen-Jones, Président du SBI. Y ont assisté 64 participants représentant des Parties, des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales et des centres régionaux, ainsi que des experts et des spécialistes travaillant dans le domaine de l'adaptation.

10. Les débats de la réunion d'experts s'appuyaient sur les conclusions relatives aux discussions des Parties à la trente-quatrième session du SBI⁵, les communications des Parties et des organisations concernées et les contributions du Groupe d'experts, des Parties et des organisations.

11. La réunion a été officiellement ouverte par M^{me} Monemany Nhoibouakong, Secrétaire permanente du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la République démocratique populaire lao. Au cours de l'introduction qui a suivi le contexte du processus des plans nationaux d'adaptation et les objectifs de la réunion ont été rappelés. Une série d'exposés portant sur les expériences, les pratiques optimales et les enseignements tirés lors de l'élaboration et de l'exécution de plans et stratégies d'adaptation dans différents contextes nationaux, exprimant notamment les points de vue sur les plans nationaux d'adaptation, a ensuite été présentée. Deux des exposés des Parties étaient consacrés aux éléments et résultats attendus du processus devant permettre aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation.

12. Des réunions de groupe ont ensuite été organisées, de manière à offrir aux participants une enceinte de dialogue où ils pourraient échanger des idées sur les éléments et les résultats attendus du processus permettant aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, ainsi que sur les modalités et les lignes directrices à l'intention des PMA parties et des autres pays en développement parties afin qu'ils recourent aux modalités élaborées pour appuyer les plans nationaux d'adaptation. Les thèmes des discussions ont été séparés de telle sorte que le deuxième jour de la réunion soit consacré aux PMA et le dernier jour aux autres pays en développement.

13. Les principaux points examinés pendant les réunions de groupe ont été récapitulés en séance plénière et réexaminés en vue d'identifier les éléments communs et de faire une nouvelle synthèse des vues exprimées par les Parties destinée à étayer les débats dont les plans nationaux d'adaptation devaient faire l'objet à la trente-cinquième session du SBI.

III. Résumé des exposés présentés à la réunion d'experts

A. Résumé des exposés présentés par des Parties

1. États-Unis d'Amérique

14. Un participant des États-Unis d'Amérique a présenté un exposé consacré aux efforts déployés par cette Partie pour élaborer des stratégies et plans d'adaptation, processus qui a été lancé en 2009. Dans son exposé, il a indiqué comment le Gouvernement fédéral a pris l'initiative du processus et a créé une équipe spéciale interinstitutions pour les changements climatiques chargée de déterminer les mesures devant être prises par le Gouvernement fédéral et par les décideurs des secteurs public et privé afin d'améliorer la compréhension des changements climatiques et de mieux s'y préparer et s'y adapter, tout en promulguant des décrets pour encadrer la participation des agences fédérales au processus.

15. Cet exposé indiquait que le processus adopté par les États-Unis suit une approche de la feuille de route axée sur l'intégration des mesures d'adaptation dans les plans existants et

⁵ FCCC/SBI/2011/7, par. 94 à 102.

qu'il est de nature itérative, participative et flexible. Ce processus repose sur neuf principes directeurs, à savoir que les mesures d'adaptation ne doivent pas être prises isolément, que les stratégies doivent privilégier les mesures visant les personnes, les lieux et les infrastructures les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, que l'adaptation doit être étayée par les meilleurs taux scientifiques disponibles et que l'accent doit être mis sur des partenariats solides, la gestion des risques, les services écosystémiques, les multiples avantages et l'évaluation des performances. L'exposé portait sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques qui prennent en compte la pertinence de l'intégration de l'adaptation dans les plans et stratégies existants, la nécessité de mettre les données à la disposition des intéressés, les avantages de la participation des communautés locales, l'intérêt de la communication directe et le rôle important joué par l'équipe spéciale interorganisations chargée des changements climatiques.

2. Australie

16. Un participant de l'Australie a présenté un exposé sur la démarche suivie par ce pays en matière d'adaptation. Il y était indiqué que l'Australie élabore actuellement un plan national d'adaptation étayé par un document-cadre qui expose la vision australienne de l'adaptation aux changements climatiques et propose des mesures concrètes pour la mettre en pratique en respectant les principes ci-après: l'Australie est consciente que les gouvernements, les entreprises et la communauté ont des rôles importants, complémentaires et différenciés à jouer dans l'adaptation; s'adapter aux changements climatiques revient à gérer les risques climatiques; une attention particulière doit être accordée aux plus vulnérables.

17. Cet exposé soulignait que les gouvernements doivent donner des informations sur les effets et les risques potentiels des changements climatiques, sur les lois et politiques qui rendront l'adaptation possible ainsi que sur les programmes d'adaptation concernant les biens et services (par exemple les mesures en matière de santé publique et de sécurité, la protection contre les inondations et la protection du littoral, et les structures de gestion des situations d'urgence). Il indiquait que, dans le cas de l'Australie, le Conseil des gouvernements des États et territoires australiens joue un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes des politiques en vue de l'adaptation ainsi que dans la gestion de l'adaptation au niveau national. La nécessité de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des politiques et des mesures prises collectivement pour s'adapter aux changements climatiques était également soulignée.

3. Népal

18. Un participant du Népal a présenté un exposé sur l'expérience acquise par ce pays dans l'élaboration et l'exécution de son PANA. Il s'était donné comme objectif lors de la préparation de son programme d'intégrer l'adaptation dans le développement national. L'exposé indiquait aussi que le Népal a lancé un programme d'action local pour l'adaptation devant être mis en œuvre directement par les administrations locales pour faciliter l'intégration de l'adaptation dans le développement national. Une politique avait été élaborée et adoptée en 2011 pour face aux changements climatiques et un cadre est actuellement mis en place en vue de son application.

19. L'exposé insistait sur ce que le Népal doit faire pour progresser dans le domaine de l'adaptation, entre autres renforcer les institutions et les mécanismes de coordination au niveau national, de même que renforcer les moyens financiers et technologiques et les capacités pour appuyer l'adaptation. En conclusion, il indiquait que, grâce à l'expérience qu'il a acquise, le Népal sera à même de mettre en route le processus des plans nationaux d'adaptation.

4. Bénin

20. Un participant du Bénin a présenté un exposé sur la façon dont le pays envisage l'élaboration et l'exécution d'un plan national d'adaptation en s'appuyant sur son expérience. Une large place y était accordée aux initiatives prises par le Bénin pour lutter contre les changements climatiques, entre autres l'élaboration de ses première et deuxième communications nationales, la création d'un Comité national de lutte contre les changements climatiques en 2003, l'élaboration d'une stratégie nationale en vue de l'application de la Convention en 2003 et l'élaboration d'un PANA. S'agissant des plans nationaux d'adaptation, les considérations suivantes étaient avancées:

- a) Le processus doit reposer sur les dispositions des paragraphes 14 et 15 de la décision 1/CP.16;
- b) Il complète le processus des PANA en envisageant l'adaptation à moyen terme et à long terme, et il requiert des études approfondies, ainsi que des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- c) Il exigera un mécanisme de coordination de haut niveau à l'échelon national, des compétences thématiques, ainsi qu'un suivi et une évaluation;
- d) Le plan national d'adaptation devra être intégré dans les plans de développement national;
- e) Le plan national d'adaptation devra être mis à jour de façon périodique, par exemple tous les cinq ans;
- f) Des outils comparables au Guide par étapes relatif à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation⁶ du Groupe d'experts des PMA seraient utiles au processus des plans nationaux d'adaptation;
- g) Le processus devrait être financé principalement par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat.

5. Allemagne

21. Un participant de l'Allemagne a présenté un exposé sur les initiatives adoptées par cette Partie dans le domaine de la planification de l'adaptation dans le cadre de sa politique intérieure et dans celui de la coopération pour le développement et le climat. Il était souligné que l'Allemagne a élaboré une stratégie d'adaptation, qui a été adoptée par le Parlement en 2008, ainsi qu'un plan d'action pour l'adaptation, qui a été adopté en 2011.

22. L'exposé mettait en lumière les efforts déployés par l'Allemagne pour aider les pays en développement à concevoir des stratégies d'adaptation (en Inde, aux Philippines et au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe) et à intégrer les processus de protection contre les risques des changements climatiques (au Viet Nam, au Maroc et au Mali). Il indiquait les expériences pratiques de l'Allemagne en matière d'adaptation, qui obéissent notamment aux considérations suivantes pour que le processus d'adaptation soit efficace:

- a) Définir des critères clairs;
- b) Faire du suivi et de l'évaluation des instruments de planification;
- c) Faire fond sur les processus existants pour réduire les coûts de transaction;
- d) Intégrer et mettre à profit les compétences existantes pour peser réellement sur les décisions clefs;

⁶ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

e) Instaurer des processus participatifs auxquels toutes les parties prenantes soient associées.

6. Ghana

23. Un participant du Ghana a présenté un exposé sur l'expérience acquise par cette Partie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'adaptation dans le pays. Il était indiqué que le processus d'élaboration a débuté en 2008 et qu'il a nécessité des consultations, des contributions et une collaboration avec de multiples parties prenantes. En outre, la stratégie est axée sur les moyens d'existence, l'énergie, l'agriculture, la santé, les systèmes d'alerte avancée, la gestion des pêcheries, l'utilisation des terres, l'eau, la sensibilisation du public et la recherche. Cette stratégie repose sur trois concepts: une approche proactive à long terme pour remédier aux effets des changements climatiques sur l'économie du Ghana, la volonté de dynamiser le développement actuel et futur du Ghana et l'amélioration de la collaboration intersectorielle.

24. Il était souligné que la mise en œuvre de la stratégie tient compte des dispositifs institutionnels, de suivi et d'évaluation existants afin que les ressources soient utilisées sans gaspillage et que la collaboration internationale et les financements devant être versés par l'intermédiaire du Fonds pour l'adaptation et par des sources multilatérales, bilatérales et nationales le soient effectivement.

7. Norvège

25. Un participant de la Norvège a présenté un exposé qui traitait principalement des modalités et des lignes directrices relatives aux plans nationaux d'adaptation. Cet exposé indiquait qu'il ne s'agissait pas d'instaurer des modalités conçues exclusivement pour le processus des plans nationaux d'adaptation, mais plutôt de déterminer comment il est possible de cibler différents éléments du Cadre d'assistance pays de telle sorte qu'ils favorisent et appuient les processus d'adaptation au niveau national. Il y était noté qu'il faut continuer à considérer la situation des PMA comme spéciale conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention, que ces pays ont besoin d'un appui ciblé et soutenu pour renforcer leurs capacités, que le Groupe d'experts doit continuer à aider les PMA et que le Fonds pour les PMA, qui a vocation à satisfaire les besoins des PMA, pourrait appuyer la mise en route du processus des plans nationaux d'adaptation pour ces pays.

26. Des solutions y étaient proposées pour renforcer les capacités en vue du processus des plans nationaux d'adaptation, entre autres la fourniture d'un soutien par l'intermédiaire du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et des centres et réseaux régionaux. Il y était suggéré de faire éventuellement du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements un forum pour produire des connaissances et pour mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés. Il pointait les questions qui pourraient demander à être approfondies, notamment les rôles dévolus au Groupe d'experts, au Comité d'application, au Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) et au Comité exécutif de la technologie (CET) pour appuyer le processus des plans nationaux d'adaptation, ainsi que les relations entre ces organes et la fonction des communications nationales pour rendre compte des progrès accomplis et de l'état de l'adaptation.

8. Gambie

27. Un participant de la Gambie a présenté un exposé dans lequel il a principalement évoqué les vues exprimées par le Groupe d'experts sur les éléments et les résultats attendus du processus permettant aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux

d'adaptation à moyen et à long terme. Il était suggéré que le processus des plans nationaux d'adaptation soit guidé par les principes suivants:

- a) Se distinguer et se dissocier du processus des PANA;
- b) Compléter le processus des PANA en cherchant des solutions d'adaptation à moyen et à long terme;
- c) Être un processus dynamique continu, qui produise des résultats ou des communications périodiques destinés à indiquer à la Convention et aux autres partenaires quels sont les priorités et les besoins en matière d'adaptation;
- d) Présenter le plan national d'adaptation dans un rapport indépendant ou un document devant être publié et mis à la disposition de toutes les parties prenantes et ensuite communiqué au secrétariat;
- e) Comporter des évaluations plus complètes de la vulnérabilité;
- f) Suivre les dispositions du paragraphe 12 de la décision 1/CP.16;
- g) Accorder la priorité à la participation pleine et effective des communautés locales et des groupes les plus vulnérables;
- h) Prendre en compte les préoccupations et la collaboration au niveau régional;

28. Le processus devrait selon cet exposé fournir les résultats suivants:

- a) Des informations générales sur le pays;
- b) Une analyse d'ensemble de la variabilité du climat, des changements climatiques observés et prévus ainsi que des effets néfastes connexes réels et potentiels;
- c) Des évaluations des impacts attendus à court, à moyen et à long terme, de la vulnérabilité et de l'adaptation, notamment des évaluations des besoins financiers ainsi qu'une analyse économique, sociale et environnementale des solutions possibles en matière d'adaptation;
- d) Un cadre national pour l'adaptation, qui est en rapport avec les objectifs nationaux de développement et cadre avec eux, en tenant compte des autres plans et accords multilatéraux sur l'environnement;
- e) Des processus et des méthodes permettant d'optimiser les cadres et capacités existant au niveau national;
- f) Des activités d'adaptation, entre autres renforcement des capacités, réforme des politiques, intégration dans les politiques sectorielles et activités de projet, y compris les aspects relatifs à la réduction des risques de catastrophe;
- g) Des démarches permettant de réduire le plus possible les écarts et de surmonter les obstacles qui entravent le processus;
- h) La mise en œuvre d'une stratégie pour les activités d'adaptation à moyen et à long terme;
- i) Le processus de mise à jour et de révision du plan;
- j) Le suivi et l'évaluation conformément à la décision 1/CP.16.

9. Canada

29. Un participant du Canada a présenté un exposé qui était consacré lui aussi aux éléments et aux résultats attendus du processus permettant aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation. Cet exposé mettait en lumière les principes qui

pourraient être suivis pour guider le processus, entre autres que les efforts déployés au niveau national débouchent sur des mesures qui: s'inspirent des principes définis dans les Accords de Cancún, des bonnes pratiques et des enseignements tirés des PANA et d'autres processus connexes, ainsi que des meilleurs travaux de recherche scientifique disponibles; rendent possible la prise en compte des considérations liées à l'adaptation dans les plans nationaux existants, la mise au point des programmes et processus institutionnels nécessaires, le renforcement des capacités, la communication des besoins d'adaptation et la mise à jour et la révision périodiques des stratégies, politiques et programmes; soient revues régulièrement et évoluent en fonction des progrès des connaissances et de l'évolution des conditions.

30. L'exposé proposait un cadre conceptuel qui permettait de se faire une idée du processus des plans nationaux d'adaptation au niveau national (voir l'annexe). Il indiquait que le processus d'adaptation au niveau national doit comporter une stratégie, à l'intérieur de laquelle on distingue plusieurs éléments qui sont notamment: le travail préparatoire; l'élaboration d'une stratégie, d'un cadre ou d'un plan; la mise en œuvre des activités; et la révision et la mise à jour du processus. Ces éléments peuvent être des phases, des étapes ou des composantes qui se chevauchent selon la situation de chaque pays.

31. Les résultats du processus au niveau national pourraient être entre autres un plan sur l'adaptation au niveau national; la prise en compte des changements climatiques dans les politiques, programmes et processus pertinents; des capacités accrues de gestion du processus national; et la notification au secrétariat des progrès accomplis, des besoins et des enseignements tirés. Au niveau international, les résultats pourraient être par exemple des activités, des décisions et un appui qui catalyseraient les processus nationaux et la présentation de rapports de telle sorte que les informations, les bonnes pratiques et les enseignements tirés soient mis en commun et qui éclaireraient les initiatives et les décisions à l'avenir.

32. Les principaux messages présentés en conclusion étaient les suivants: le «plan» doit s'articuler avec le processus en cours qui est régulièrement repensé; le processus s'appuie sur les données d'expérience et les documents existants; les éléments et les processus doivent être suffisamment flexibles pour pouvoir être adaptés, en fonction de la situation nationale; et les PANA constituent un bon point de départ.

B. Résumé des exposés présentés par le Groupe d'experts des pays les moins avancés

33. Le Groupe d'experts a contribué à la réunion en présentant trois exposés. Le premier exposé portait sur les pratiques optimales et les enseignements tirés des mesures prises en faveur de l'adaptation dans les PMA dans le cadre du processus des PANA et était basé sur une publication du Groupe d'experts sur le sujet⁷. Les enseignements tirés et les pratiques optimales étaient présentés en vue d'encourager l'élaboration de solutions pour améliorer l'exécution du programme de travail en faveur des PMA et en particulier des PANA, et pour éclairer la planification de l'adaptation à l'avenir dans les PMA et les autres pays en développement. Ils étaient regroupés en fonction des thèmes suivants:

- a) Les PANA sont considérés par beaucoup comme une expérience concluante;
- b) La démarche fondée sur les PANA offre aux pays une certaine flexibilité en termes de conception et de mise en œuvre;

⁷ http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FCCC/GEN/263%20E#beg.

c) La participation des parties prenantes du stade de l'élaboration des PANA jusqu'à celui de la mise en œuvre et à d'autres stades ultérieurs présente de nombreux avantages;

d) Le fait d'envisager la participation des équipes chargées des PANA dans une perspective à long terme contribue à la sensibilisation et garantit la continuité des programmes et des activités d'adaptation dans le pays;

e) Les échanges réguliers entre le Groupe d'experts et les PMA ont été très utiles pour élaborer et mettre en œuvre les PANA;

f) De bonnes relations avec l'agent d'exécution du FEM se traduisent par une mise en œuvre plus fluide des projets relevant des PANA;

g) Si une stratégie rigoureuse de mise en œuvre est élaborée, cela peut accroître l'efficacité de la mise en œuvre des PANA;

h) Le cycle simplifié des projets relevant du Fonds pour les PMA assure un accès plus rapide aux ressources.

34. Le second exposé portait sur l'adaptation à moyen et à long terme dans les PMA et était basé sur un document technique du Groupe d'experts visant à fournir des conseils et orientations techniques sur l'identification des besoins d'adaptation à moyen et à long terme, l'intégration de ces besoins dans la planification du développement et la mise en œuvre des activités d'adaptation recensées dans les PMA. Les cinq principaux messages fournis concernant l'adaptation à moyen et à long terme étaient les suivants:

a) Les PANA constituent un bon point de départ pour les mesures d'adaptation à moyen et à long terme;

b) L'adaptation à moyen et à long terme requiert un processus itératif par étapes qui peut être modulé en fonction des caractéristiques nationales;

c) L'adaptation à moyen et à long terme est davantage tributaire de l'action publique et il importe donc d'autant plus qu'elle soit véritablement intégrée;

d) L'adaptation à moyen et à long terme ne dispense pas de prendre des mesures pour répondre aux besoins urgents et immédiats;

e) De nombreux travaux et études sont susceptibles de guider le processus d'adaptation, mais il faudra peut-être les adapter et les compléter par une formation spécifique.

35. Les éléments du processus de définition et d'exécution des plans à moyen et à long terme étaient précisés et consistaient notamment à:

a) Évaluer les cadres d'action nationaux, les cadres et modèles de développement nationaux ainsi que les politiques, programmes et plans de développement de référence et les aligner sur les plans d'adaptation;

b) Déterminer les caractéristiques spatiales et temporelles, ainsi que biophysiques et sociales du pays et de la région, établir les scénarios climatiques et socioéconomiques concernant la région;

c) Élaborer un cadre et une stratégie d'ensemble pour l'adaptation au niveau national;

d) Réaliser une évaluation participative rapide et intégrée de la vulnérabilité et de l'adaptation;

e) Élaborer des plans d'adaptation sectoriels ou régionaux;

- f) Mettre en œuvre la stratégie d'adaptation.

36. Le troisième exposé a apporté quelques éclairages sur la manière dont il était possible d'élaborer des lignes directrices pour l'adaptation à moyen et à long terme en s'inspirant des lignes directrices relatives aux PANA. Il présentait une analyse des éléments de ces dernières et de la façon dont elles pouvaient être appliquées, ou améliorées, pour être suivies dans l'adaptation à moyen et à long terme. Il définissait les éléments pouvant figurer dans les lignes directrices concernant les plans d'adaptation à moyen et à long terme, à savoir:

- a) Établir des dispositifs institutionnels appropriés pour la coordination d'ensemble du processus d'adaptation au niveau national ou renforcer les dispositifs existants;
- b) Élaborer une stratégie d'ensemble pour l'adaptation au niveau national qui définisse la vision nationale de l'adaptation et propose des mesures concrètes pour la traduire dans les faits;
- c) Créer des services et des installations de recherche sur les changements climatiques ou renforcer ceux qui existent;
- d) Entreprendre une analyse des scénarios climatiques et socioéconomiques;
- e) Procéder à une évaluation des coûts et à une analyse économique;
- f) Commander des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation sectorielles ou spécifiques;
- g) Mettre en œuvre des activités d'adaptation;
- h) Suivre et évaluer le processus;
- i) Intégrer l'adaptation dans les plans de développement au niveau national;
- j) S'appuyer sur d'autres programmes pertinents dans le cadre du processus de la Convention et en dehors de ce dernier, notamment sur ceux qui ne sont pas axés sur la lutte contre les changements climatiques;
- k) Mettre en commun les expériences, les pratiques optimales et les enseignements tirés;
- l) Prévoir des points de départ multiples en fonction de la situation nationale;
- m) Prévoir la possibilité de rendre compte des principales étapes, d'analyser les progrès et de procéder à un examen.

C. Résumé des exposés présentés par des organisations et d'autres experts

1. Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

37. Un représentant du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement a présenté un exposé sur l'expérience acquise par le programme dans la fourniture d'un appui aux petits États insulaires en développement du Pacifique. L'exposé mettait en relief quatre initiatives régionales de lutte contre les changements climatiques qui ont été profitables aux pays du Pacifique en jetant les bases de la planification en vue de l'adaptation et en donnant aux pays les moyens de créer des institutions responsables de la lutte contre ces changements.

38. Cet exposé portait sur les problèmes auxquels étaient confrontés les pays du Pacifique, notamment les suivants: les contraintes financières, les exigences de cofinancement pour bénéficier des fonds gérés par le FEM, la complexité des procédures de notification, les capacités limitées de ces pays en raison de leur faible population, les différences entre les mandats au niveau national et les difficultés additionnelles auxquelles se heurtent les projets régionaux étant donné que les pays qui sont plus lents que les autres pour exécuter les volets nationaux de leurs projets freinent la progression globale du projet.

39. L'accent était mis également sur les bonnes pratiques, notamment la flexibilité du financement bilatéral, qui s'appuie sur les processus existants. Il importe de mettre en place d'emblée les structures institutionnelles correctement et il faut prévoir dans le budget alloué au renforcement des capacités les ressources et le temps nécessaires pour renforcer les compétences en matière de gestion de projets.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

40. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un exposé, dans lequel il indiquait que les domaines de travail de la FAO en rapport avec l'adaptation sont entre autres: les données et les connaissances nécessaires pour l'évaluation des effets, la préservation et la gestion durable de la biodiversité, les méthodes et technologies, l'amélioration de la gestion des risques de catastrophes, ainsi que le renforcement des secteurs impliquant une utilisation des terres. Des initiatives en cours pour comprendre les impacts des changements climatiques sur les pêcheries et l'aquaculture étaient mises en lumière dans cet exposé et il était suggéré d'examiner plus avant les questions ci-après:

- a) Les problèmes de gestion régionale et transfrontière doivent être explicitement abordés;
- b) Les démarches intégrées et les considérations régionales doivent être intégrées par le biais d'une coordination et de partenariats interinstitutions, interministériels et régionaux;
- c) Les effets secondaires doivent être analysés de façon plus systématique;
- d) Les facteurs de vulnérabilité du secteur agricole au sens large doivent être examinés;
- e) Il faut lier les PANA à d'autres sources de financement;
- f) Le soutien à l'adaptation doit inclure le renforcement des capacités et l'apprentissage.

3. Programme des Nations Unies pour le développement

41. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté un exposé sur les plans nationaux d'adaptation qui s'appuyait sur l'expérience acquise dans le soutien des PANA et d'autres initiatives bilatérales (le Programme d'adaptation en Afrique et le Programme océanien d'adaptation aux changements climatiques). Les nouvelles réalités y étaient mises en lumière, notamment les questions posées par la recherche de financements pour l'adaptation. Il était suggéré de faire figurer dans le cadre qui serait adopté à l'avenir les considérations suivantes:

- a) Le rôle crucial que joue le processus des plans nationaux d'adaptation en favorisant un développement résilient face aux changements climatiques;
- b) Le processus doit être confié aux mécanismes d'exécution existants au niveau national;

- c) L'évaluation des résultats et des effets des mesures;
- d) La mise en place de processus politiques à long terme et de mécanismes d'appui institutionnels dès le début du processus;
- e) La plus grande implication du secteur privé dans le processus;
- f) Le renforcement des processus consultatifs s'appuyant sur les PANA;
- g) La collecte d'un plus grand nombre de données analytiques (par exemple sur les aspects économiques de l'adaptation);
- h) L'établissement de relations avec les processus et programmes existants;
- i) L'amélioration de la coordination en faisant participer les ministères de la planification et des finances;
- j) La constitution de solides partenariats.

4. Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques de la Banque mondiale

42. Un représentant de la Banque mondiale a présenté un exposé sur le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR). Il a indiqué que le PPCR propose des enseignements et des modèles utiles pour étayer la conception des plans nationaux d'adaptation au titre de la Convention et le financement des modalités au titre du Fonds vert pour le climat devant être examiné à Durban (Afrique du Sud). Le programme a été conçu afin de s'inscrire dans le processus de développement de chaque pays et il comporte deux phases: une première phase consacrée à l'élaboration du programme stratégique pour la résistance aux chocs climatiques et une deuxième phase consacrée à la mise en œuvre et à la gestion des investissements dans le cadre d'un programme. Ces phases se chevauchent dans pratiquement tous les pays.

43. L'exposé énumérait les enseignements tirés et les bonnes pratiques acquises dans le cadre du programme. Il s'agissait entre autres de la valeur ajoutée que représentent un encadrement ferme, l'appropriation par les pays et la coordination, ainsi que l'exploitation des résultats obtenus ou du soutien des initiatives existantes. Les avantages du renforcement des éléments de préparation essentiels pour l'adaptation étaient soulignés. Les avantages que présente un financement prévisible étaient relevés, de même que la nécessité de promouvoir une gestion adaptative, l'apprentissage et l'échange d'informations de manière accessible afin de favoriser la sensibilisation du public aux changements climatiques.

5. Programme des Nations Unies pour l'environnement

44. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté un exposé sur certaines des expériences positives que le PNUE a retirées du processus relatif aux PANA, à savoir flexibilité, avantages que présentent des processus de soutien de l'adaptation fermement établis et performants, et retombées pour les pays qui sont impatients de passer à un développement sensible aux changements climatiques. Cet exposé mettait également en lumière les problèmes rencontrés pendant le processus des PANA, qui tiennent à la viabilité de ces derniers, aux concepts et besoins à prendre en compte dans l'élaboration des projets de mise en œuvre, ainsi qu'au manque de données démontrant l'efficacité des mesures d'adaptation. Il suggérait d'examiner plus avant les questions suivantes:

- a) Nécessité de fournir aux pays des orientations claires pour la conduite du processus des plans nationaux d'adaptation ainsi que pour la présentation des rapports et l'accès aux ressources;
- b) Nécessité de s'appuyer sur les processus en cours et de les stimuler;

- c) Obligation de décrire clairement la coopération entre le Groupe d'experts, le Groupe consultatif d'experts et le CET;
- d) Établissement d'une base solide pour suivre et évaluer correctement le processus;
- e) Documentation des enseignements obtenus et des bonnes pratiques;
- f) Mobilisation des interactions entre les institutions en veillant à ce que les besoins en matière d'adaptation soient pris en compte dans les différents programmes des donateurs et des institutions;
- g) Participation accrue du secteur privé.

6. South African National Biodiversity Institute

45. Un représentant du South African National Biodiversity Institute a présenté un exposé pour expliquer comment les approches écosystémiques de l'adaptation pourraient étayer les processus relatifs aux plans nationaux d'adaptation. Il donnait dans son exposé un exemple d'initiative de remise en état d'une zone humide qui démontrait qu'en valeur les avantages de la réhabilitation de cette zone en termes de moyens d'existence représentaient plus du double du coût des interventions de remise en état. Un deuxième exemple montrait comment l'élimination d'espèces forestières allochtones envahissantes entraînait une augmentation du rendement des cultures locales de plus de 30 millions de mètres cubes, soit de 40 % pour un investissement relativement faible par rapport aux retours obtenus. Dans les deux cas, les communautés locales fournissaient la plupart des personnes employées.

46. L'exposé soulignait le bilan positif de l'institut dans l'utilisation des approches écosystémiques, notamment leurs effets multiplicateurs considérables, et dans l'amélioration du développement durable, de la flexibilité et de l'adaptabilité à différentes échelles, de l'orientation vers l'action et des possibilités d'accès pour les communautés déshéritées. Enfin, il a montré que les approches écosystémiques renforcent la résilience en situation d'incertitude concernant les scénarios climatiques.

7. Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique

47. Un représentant du Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique a présenté un exposé sur la façon dont le secteur privé peut contribuer aux plans nationaux d'adaptation en assurant un approvisionnement en énergie propre dans la région du Pacifique. Il a indiqué que le rôle joué par l'énergie propre dans l'adaptation est visible dans deux domaines essentiels: la cuisson des aliments dans des conditions plus sûres et la sécurité énergétique. L'exposé soulignait que des systèmes de production d'énergie renouvelable décentralisés sont primordiaux pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques en stimulant l'activité économique, en améliorant l'accès à l'éducation et à l'information et en atténuant les pressions qui s'exercent sur les ressources. Il formulait les recommandations suivantes pour mettre en place des secteurs énergétiques plus résilients:

- a) Se donner un cap en fixant des objectifs et en s'efforçant de les atteindre;
- b) Encourager la participation du secteur privé en définissant un cadre favorable;
- c) Inclure les questions énergétiques dans la planification de l'adaptation;
- d) Mettre en œuvre une réforme à l'échelle du secteur tout entier afin de retirer des bénéfices à long terme;
- e) Associer aux mesures de proches collaborateurs, y compris pour l'appui technique et le financement;

- f) Investir dans les capacités des organismes.

IV. Synthèse des débats de la réunion d'experts

48. Après la présentation des exposés, les discussions de groupe et le débat en séance plénière, les participants ont défini ensemble les éléments et les résultats attendus du processus qui permettraient aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, ainsi que les modalités et les lignes directrices que les PMA parties pourraient utiliser pour élaborer et exécuter ces plans. Les participants ont également défini les questions transversales, entre autres les objectifs et la portée du processus des plans nationaux d'adaptation, les principes directeurs, les synergies et d'autres questions connexes plus larges.

49. Les participants ont relevé que les éléments et les résultats attendus du processus devant permettre aux PMA d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation doivent être examinés tant au niveau du secrétariat qu'au niveau des pays. Les participants ont estimé de la même manière qu'il y a deux catégories de modalités, d'une part celles qui doivent être conçues et coordonnées au niveau du secrétariat et d'autre part celles que les pays peuvent concevoir et coordonner à leur niveau, s'ils bénéficient d'un appui.

50. S'agissant du niveau national, il a été noté que l'on peut imaginer que le processus suive quatre éléments/phases clefs ne devant pas être nécessairement mis en œuvre dans l'ordre, mais importants pour l'aboutissement du processus national, selon le schéma suivant (voir l'annexe):

- a) Travail préparatoire au niveau national, en mettant en place les mécanismes et les cadres institutionnels nécessaires pour gérer le processus national;
- b) Élaboration d'une stratégie, d'un cadre ou d'un plan à l'échelon national pour faire face aux changements climatiques dans le pays;
- c) Mise en œuvre d'activités d'adaptation spécifiques;
- d) Examen, suivi et évaluation, et mise à jour si nécessaire.

51. S'agissant des lignes directrices, les participants ont noté qu'aux différents stades du processus, on aura besoin de lignes directrices qui appuient les processus nationaux, lesquels pourraient être entre autres les suivants:

- a) Élaboration du «descriptif/résultat/instrument» du plan national d'adaptation;
- b) Élaboration de stratégies de mise en œuvre pour les différentes activités;
- c) Recours à des approches innovantes telles qu'approches-programmes, approches sectorielles ou approches écosystémiques pour mettre en œuvre les activités d'adaptation;
- d) Intégration de l'adaptation dans les stratégies, politiques et programmes de développement national;
- e) Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et d'autres facteurs de vulnérabilité dans l'adaptation.

52. Les participants ont également souligné que le processus n'a pas besoin de débiter ou de se terminer à un moment précis, mais qu'il serait préférable que les pays choisissent différents points de départ en fonction de leur propre situation, notamment s'ils veulent poursuivre et intensifier les efforts déjà déployés en matière d'adaptation.

53. Les participants ont noté que le SBI, à sa trente-cinquième session, pourrait s'attacher à convenir de lignes directrices générales, et qu'un autre organe, par exemple le Comité de l'adaptation ou le Groupe d'experts, pourrait se charger de l'élaboration de directives opérationnelles détaillées pour les plans nationaux d'adaptation.

54. Les discussions ont porté sur d'autres questions de nature générale, entre autres le fait que le processus des plans nationaux d'adaptation devait être guidé par l'action publique et encourager l'intégration de l'adaptation dans le développement national et la planification de l'adaptation, qu'il devait suivre une approche par programme et qu'il devait déboucher sur une multiplicité de résultats périodiques destinés à différents publics et parties prenantes. Il est ressorti des discussions que le processus doit être flexible, pouvoir être lancé à partir de multiples points de départ et ne pas constituer un fardeau pour les pays. De l'avis général, cependant, un cycle devrait normalement comprendre une analyse des lacunes, suivie d'évaluations des risques, de la détermination des solutions possibles en matière d'adaptation, de leur mise en œuvre, puis du suivi et de l'évaluation. Les participants ont souligné en outre que le processus, les modalités et les lignes directrices devaient être examinées parallèlement.

A. Objectifs du processus des plans nationaux d'adaptation

55. Le processus des plans nationaux d'adaptation sera un processus continu et itératif qui permettra aux PMA de déterminer et de faire connaître leurs facteurs de vulnérabilité et leurs mesures d'adaptation aux niveaux national et infranational, ainsi que dans le cadre du processus multilatéral international de la Convention, et d'agir en conséquence.

56. Les participants ont souligné les objectifs généraux suivants qui pourraient orienter le processus des plans nationaux d'adaptation, tant au niveau national que dans le cadre international de la Convention:

- a) Intégrer l'adaptation dans les processus nationaux de planification du développement;
- b) Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques;
- c) Renforcer les capacités d'adaptation et la résilience;
- d) Encourager un développement à l'épreuve du climat;
- e) Assurer un développement environnemental, social et économique durable et à long terme.

57. Le processus des plans nationaux d'adaptation devrait porter sur les initiatives ou activités qui augmentent la résilience face aux changements climatiques et garantissent un développement environnemental, social et économique à long terme et de façon durable au moyen des méthodes suivantes:

- a) La production et l'échange de connaissances, de données d'expérience et d'idées;
- b) La prise en compte des changements climatiques dans les politiques, programmes et activités pertinents;
- c) L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes, politiques et activités, ni nécessaire.

B. Principes directeurs

58. Les principes directeurs ou les éléments qui doivent être pris en compte dans la conception globale du processus des plans nationaux d'adaptation ont été examinés pendant la réunion. Ils prévoient entre autres que le processus des plans nationaux d'adaptation doit être:

- a) Participatif, propre à chaque pays et impulsé par lui et pleinement transparent;
- b) Multidisciplinaire, de manière à déboucher sur l'intégration de l'adaptation dans le développement;
- c) Complémentaire des plans, programmes et mécanismes existants;
- d) Orienté vers le développement durable;
- e) Guidé par une saine gestion de l'environnement;
- f) Suivi d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes;
- g) Attentif aux besoins des groupes, communautés et écosystème vulnérables;
- h) Inspiré par de meilleurs travaux scientifiques disponibles;
- i) Efficace par rapport à son coût dans le contexte plus large du développement durable;
- j) Itératif, flexible, dynamique et continu en suivant un calendrier clairement défini.

C. Éléments et résultats attendus du processus permettant aux pays les moins avancés d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation

1. Dans le cadre de la Convention

59. Les participants ont noté que la Convention doit mettre en place des activités, des décisions ou des systèmes qui permettent aux mécanismes internationaux d'offrir les éléments suivants:

- a) Un soutien financier pour que le processus puisse être engagé au niveau national;
- b) Un appui et des conseils techniques, en particulier par l'intermédiaire du Groupe d'experts;
- c) Des lignes directrices, ainsi qu'une formation et un renforcement des capacités adaptés aux besoins, notamment le renforcement des centres et réseaux régionaux;
- d) Des interactions avec les organismes de financement et d'exécution.

60. Il a aussi été noté que ces activités, décisions ou systèmes devraient prendre en compte et évaluer les progrès de l'adaptation. Ils devraient soumettre les résultats obtenus au niveau de chaque pays pour qu'une suite et un appui appropriés leur soient apportés au niveau international. Les activités, décisions ou systèmes devraient aussi être associés à la mise en route du processus en décembre 2011.

2. Au niveau national des pays

61. Les participants ont mis en lumière les éléments et résultats sur lesquels pourrait déboucher au niveau national le processus des plans nationaux d'adaptation, entre autres:

- a) Un processus fonctionnel au niveau national qui rend possible l'adaptation urgente et immédiate, à moyen et à long terme;
- b) Des dispositifs institutionnels et des mécanismes de coordination fonctionnels;
- c) Des conditions propices, par exemple des cadres d'action et des textes législatifs nationaux;
- d) Des systèmes de mesure des progrès, d'examen, de suivi et d'évaluation;
- e) Des systèmes permettant de prendre en compte les progrès accomplis, les besoins, les enseignements tirés et les pratiques optimales et de les faire connaître à l'ensemble des acteurs qui pourront les échanger aux niveaux national et international.

D. Lignes directrices à l'intention des pays les moins avancés parties concernées concernant l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Travail préparatoire

62. Il a été déterminé que cette étape ou phase importante du processus national exigera les conditions suivantes:

- a) Mettre en place des dispositifs institutionnels appropriés pour l'adaptation au niveau national, ou renforcer ceux qui existent, en vue d'assurer la coordination d'ensemble du processus d'adaptation au niveau national;
- b) Évaluer les données disponibles sur la vulnérabilité aux changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que les mesures prises pour faire face aux changements climatiques afin de déterminer les moyens disponibles et les lacunes et les besoins. Il serait possible d'évaluer entre autres les cadres nationaux de développement et d'investissement et leur degré de prise en compte/intégration des risques liés aux changements climatiques et des facteurs de vulnérabilité au climat, ainsi que les mesures visant à prévenir ou réduire leurs effets;
- c) Concevoir une stratégie globale d'adaptation nationale qui: définisse la vision nationale de l'adaptation et propose des mesures pratiques pour la traduire dans les faits; fixe les modalités des activités menées en concertation par les diverses parties prenantes; propose des priorités pour la recherche sur les changements climatiques; recense les besoins humains et infrastructurels; définisse les besoins, les domaines ou les solutions possibles pour renforcer et/ou établir l'éventail d'institutions, organes, programmes ou structures devant appuyer l'adaptation; propose des domaines d'action prioritaires; crée les conditions nécessaires à l'élaboration de plans d'adaptation sectoriels ou thématiques; et fixe les calendriers et les grandes étapes des activités menées au niveau national;
- d) Créer des services climatologiques et des structures de recherche sur les changements climatiques chargés de fournir des données et des informations ou renforcer ceux qui existent. Il faudrait également évaluer les capacités d'accès aux bases de données et outils régionaux et mondiaux, car ceux-ci constitueraient un bon point de départ pour les outils nationaux ou compléteraient leurs informations.

2. **Élaboration d'une stratégie, d'un cadre ou d'un plan d'adaptation au niveau national**

63. Les participants ont souligné que la phase préparatoire du processus d'adaptation au niveau national devrait s'inspirer du processus qui a été suivi pour les PANA. Il a été reconnu que la plupart des étapes qui ont été suivies dans l'établissement des PANA seraient valables pour les plans nationaux d'adaptation et que certaines d'entre elles pourraient avoir besoin d'être ajustées en fonction des échéances à moyen et à long terme. Un certain nombre d'étapes ont été proposées comme fil directeur, dont la mise en œuvre devrait être assurée de manière dynamique:

- a) Analyse complète des scénarios environnementaux, sociaux et économiques;
- b) Établissement des coûts économiques et analyse des risques liés aux changements climatiques et de leurs incidences, ainsi que des solutions possibles en matière d'adaptation;
- c) Évaluations sectorielles ou spécifiques de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- d) Évaluation de la capacité d'adaptation;
- e) Recensement des activités d'adaptation;
- f) Hiérarchisation des activités d'adaptation;
- g) Mise en avant des facteurs de vulnérabilité et des communautés vulnérables, notamment du souci de l'égalité des sexes;
- h) Élaboration d'une stratégie, d'un cadre ou d'un plan d'ensemble au niveau national pour faire face aux facteurs de vulnérabilité et aux risques liés au climat pressants et immédiats, à moyen et à long terme.

3. **Mise en œuvre des activités d'adaptation**

64. La mise en œuvre de toutes les étapes du processus a été envisagée comme un processus itératif, qui donnerait la possibilité de revoir et d'améliorer les démarches suivies, notamment de donner une plus grande portée aux initiatives en cours. Il a été estimé que cela était possible dans le cadre d'un programme, ou dans celui de projets individuels contribuant à la stratégie, au cadre ou plan d'ensemble au niveau national. Les étapes que l'on pouvait envisager de mettre en œuvre étaient les suivantes:

- a) Élaborer une stratégie de mise en œuvre qui prenne en compte les processus et activités en cours dans le pays, envisage l'exécution des activités à de multiples échelles de temps (urgente et immédiate, à moyen et à long terme), maximise les possibilités d'extension; recoure à des méthodes de mise en œuvre inédites qui optimisent les avantages et la viabilité;
- b) Mener les activités d'adaptation, les politiques, programmes et projets pertinents pendant tout le cycle de programmation en appliquant, s'il y a lieu, des approches par projet, par secteur ou par programme et des approches régionales;
- c) Renforcer en permanence les capacités nécessaires;
- d) Constituer une plate-forme pour la diffusion des connaissances et des informations et la mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés.

4. **Réexamen et mise à jour**

65. Les participants ont noté que le processus, pour être le plus fructueux possible et s'aligner sur le contexte national ainsi que sur les activités menées aux niveaux régional et international, doit faire l'objet d'un réexamen et d'une mise à jour périodiques, qui

engloberont l'examen et la mise à jour des stratégies, des programmes et des politiques à intervalles réguliers.

5. Prise en compte d'autres aspects particuliers

66. Les participants ont reconnu que des lignes directrices spéciales sont requises pour orienter les travaux concernant d'autres aspects particuliers, par exemple:

- a) La réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation et la détermination des activités d'adaptation pour certains secteurs socioéconomiques clefs;
- b) L'intégration de l'adaptation dans la planification du développement;
- c) L'intégration des facteurs de vulnérabilité, y compris la problématique hommes-femmes;
- d) Le suivi et l'évaluation des progrès;
- e) Le réexamen et la mise à jour des stratégies, cadres ou plans à intervalles réguliers.

E. Modalités que pourraient suivre les pays les moins avancés parties pour élaborer et exécuter des plans d'adaptation nationaux

1. Dans le cadre la Convention

67. Les participants ont souligné que les modalités mises en place dans le cadre de la Convention devraient comprendre des dispositions relatives au financement, à la technologie, à l'appui technique, à la formation et au renforcement des capacités, à la notification et à l'évaluation, ainsi qu'à la mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés.

68. S'agissant du soutien financier, les participants ont conclu que l'établissement et l'exécution du plan national d'adaptation au niveau national dépendront du financement. Les intervenants ont souligné que les financements, en particulier, seront versés par l'intermédiaire de divers mécanismes, dont ceux mis en place dans le cadre de la Convention qui seront la principale source de fonds, de canaux bilatéraux et des budgets propres des pays. Quant aux sources de financement et au niveau des ressources, il a été entendu que ces aspects seront débattus dans le cadre de réunions appropriées. Des suggestions préliminaires ont été avancées quant à la manière dont le processus pourrait être lancé en décembre 2011 et certains ont proposé que les dispositifs existants, comme le Fonds pour les PMA, fournissent temporairement un appui pour le lancement des processus nationaux en instituant un guichet facilitateur pour les PMA. Les participants se sont accordés sur un certain nombre de points sur lesquels la Convention devrait fixer des orientations, notamment l'identification des sources et les niveaux de financement et les modalités par lesquelles les PMA parties et les autres pays en développement parties accéderaient au financement, les dispositions en vue d'un mécanisme financier, le cas échéant, définissant par quels moyens et à quelles fins les activités et programmes doivent être financés, et les modalités de suivi de notification et d'évaluation de l'accès aux financements et de leurs utilisations.

69. En ce qui concerne la mise au point et le transfert de technologies pour l'adaptation, il a été indiqué que le secrétariat devra fournir des indications claires sur la manière dont les mécanismes en place, comme le Mécanisme technologique, peuvent appuyer ou promouvoir le transfert et la diffusion des technologies d'adaptation dans le processus des plans nationaux d'adaptation.

70. En ce qui concerne l'appui technique, les participants ont estimé que celui-ci pouvait être fourni par l'intermédiaire du Groupe d'experts, organe existant qui connaît bien les besoins des PMA et peut élaborer des directives pour l'établissement des plans nationaux d'adaptation et offrir aux PMA une formation adaptée. Les participants ont suggéré que des dispositions soient prises pour permettre au Groupe d'experts d'appuyer les activités relatives aux plans nationaux d'adaptation.

71. D'autres suggestions ont été avancées, comme celle de faire participer les centres et réseaux régionaux. Les participants ont noté qu'il faudrait également mettre en place des dispositions pour amener d'autres organisations spécialisées à mettre leurs compétences et leur soutien à la disposition du processus des plans nationaux d'adaptation (par exemple la FAO pour les questions agricoles, l'Organisation mondiale de la santé pour les questions liées à la santé, etc.).

72. Les participants ont souligné qu'il faut assurer aux niveaux individuel, systémique et institutionnel, une formation et un renforcement des capacités qui seront adaptés en fonction des besoins et de la situation propres à chaque pays. À l'occasion de cette formation, les pays dont les activités en matière d'adaptation ont bien progressé pourraient partager leur expérience avec ceux qui sont moins avancés.

73. En ce qui concerne la notification, les participants ont suggéré des procédures de présentation du plan national d'adaptation, en particulier dans le cadre du processus de la Convention, pour les mécanismes de soutien financier et technologique concernés et aux autres dispositifs éventuels de financement et de soutien.

74. La nécessité de partager les expériences au niveau international, par le biais de systèmes qui prennent en compte, analysent et font connaître les expériences, les pratiques optimales et les enseignements tirés a également été exprimée.

2. Au niveau des pays

75. Les participants ont suggéré de mettre en place au niveau des pays les modalités suivantes:

- a) Des modalités visant à garantir le versement d'un financement adéquat et prévisible;
- b) Des données et des informations climatiques, sociales, économiques et environnementales, notamment des travaux de recherche scientifique;
- c) Des systèmes, méthodes et outils de gestion au niveau national;
- d) Des systèmes permettant de démultiplier l'action des mécanismes et processus existants au niveau national pour lancer le processus des plans nationaux d'adaptation;
- e) Des systèmes nationaux capables de prendre en compte, analyser et diffuser les données d'expérience, les pratiques optimales et les enseignements tirés à tous les niveaux.

F. Modalités et lignes directrices destinées aux autres pays en développement parties concernées par l'élaboration et l'exécution de plans nationaux d'adaptation

1. Caractéristiques générales des modalités et lignes directrices

76. Les participants ont débattu de la manière dont les autres pays en développement pourraient utiliser les lignes directrices et les modalités mentionnées plus haut dans les

sections D et E du chapitre IV pour appuyer les plans nationaux d'adaptation. Selon eux, les modalités et lignes directrices doivent posséder les caractéristiques suivantes:

- a) Être pertinentes pour tous les pays en développement;
- b) D'une utilité variable selon les pays;
- c) Être suffisamment flexibles pour que les pays puissent choisir et utiliser les éléments les plus pertinents ou utiles en fonction de leur situation et de leurs besoins;
- d) Offrir un compromis entre flexibilité et adaptabilité.

2. Aspects communs

77. Les participants ont noté que le renforcement des capacités gardera une place prépondérante dans l'appui fourni aux plans nationaux d'adaptation. Ils ont jugé que les centres et réseaux régionaux pourraient jouer un rôle important dans l'appui à fournir à ces plans. Il a été souligné en outre que des centres et réseaux régionaux mettent en œuvre des programmes complémentaires, au niveau régional, dont pourraient s'inspirer et sur lesquels pourraient s'appuyer les plans nationaux d'adaptation. Les mécanismes internationaux existants, comme le programme de travail de Nairobi, ont été considérés comme des mécanismes qui pourraient offrir des possibilités d'échange de données, d'informations et de connaissances permettant d'intensifier ou de compléter les activités de renforcement des capacités.

78. On a également fait observer au cours des discussions que d'autres pays en développement auront besoin d'être guidés par un vaste ensemble d'institutions et de mécanismes d'appui. En particulier, l'apprentissage mutuel pourrait être renforcé, de manière à faire bénéficier dans toute la mesure possible les autres pays en développement de l'expérience acquise et des leçons tirées par le Groupe d'experts. À cet effet, les participants ont examiné les possibilités de créer de solides partenariats entre le Groupe d'experts et le Comité de l'application, notamment dans le cadre de réunions de travail conjointes ou d'une participation à l'un ou l'autre des deux organes.

3. Notification

79. Au cours des discussions, les participants ont fait observer que l'on a besoin d'un mécanisme qui rende compte des progrès en ce qui concerne les éléments importants du processus au niveau national. Il a été proposé entre autres d'étudier les possibilités de couplage avec la procédure des communications nationales pour la notification, notamment que le Groupe consultatif d'experts partage ses expériences ou donne des conseils éclairés sur la façon d'utiliser les communications nationales pour appuyer le processus de notification.

80. En outre, il a été question d'établir un rapport mondial périodique sur l'état de l'adaptation qui serait coordonné par le Comité d'application. Entre autres, ce rapport indiquerait le niveau actuel d'adaptation à l'échelle mondiale, analyserait les mesures d'adaptation, les activités menées et leurs incidences, les lacunes dans la mise en œuvre de l'adaptation et dans l'adaptation, et passerait au crible les mesures d'adaptation pour déterminer leur efficacité. Les participants ont complété cette proposition en suggérant que soient élaborés des indicateurs qui serviraient à étayer le rapport.

4. Liens

81. Les participants ont souligné que des liens doivent être établis dans le processus des plans nationaux d'adaptation avec différents organes, dans le cadre des modalités visant à améliorer la visibilité du processus aux niveaux national et international, et à encourager et faciliter ainsi la cohérence de l'appui. Les organes avec lesquels on peut envisager

l'établissement de liens sont le Groupe d'experts, le Comité de l'application et le CET, l'objectif étant à terme de nouer des liens avec un plus large éventail d'acteurs.

5. Cohérence des financements aux niveaux national et international

82. Les participants ont noté que les règles et procédures applicables au titre des différents mécanismes de financement sont très variables. Il a donc été souligné que les stratégies de mise en œuvre doivent être conçues de manière à satisfaire dans la mesure du possible aux exigences des sources de financement prévisibles. À cet égard, les participants ont relevé que la cohérence du financement doit être une priorité.

G. Synergies

83. Il a été noté que certains pays bénéficiant de l'appui de divers programmes et initiatives, notamment de nature nationale, disposent d'une expérience, de connaissances, de compétences, ainsi que de structures et de mécanismes présentant un grand intérêt. Les participants ont souligné que le processus des plans nationaux d'adaptation doit s'appuyer sur les programmes et initiatives existant à tous les échelons, dans le cadre de la Convention et au niveau des pays, et tirer parti des synergies.

84. Les participants ont suggéré des programmes et initiatives qui pourraient être associés au processus des plans nationaux d'adaptation et dans le cadre desquels des synergies pourraient être créées. Les suivants étaient notamment cités:

a) Les processus parallèles pertinents dans le cadre de la Convention, tels que PANA, communications nationales et évaluations des besoins technologiques;

b) Les organes et programmes pertinents dans le cadre de la Convention, notamment le Groupe d'experts, le Groupe consultatif d'experts, le CET, le programme de travail de Nairobi, celui sur la recherche et les observations systématiques et celui sur les pertes et préjudices;

c) D'autres programmes extérieurs à la Convention tels que le PPCR de la Banque mondiale et le Programme d'adaptation en Afrique;

d) D'autres accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique;

e) Des organes et des processus intergouvernementaux, en particulier ceux s'efforçant de créer des synergies régionales;

f) Des réseaux et partenariats régionaux qui s'appuient sur des institutions établies, des initiatives régionales et avec lesquels des liens peuvent être établis.

V. Questions à examiner plus avant

85. Au cours des discussions, les participants ont cerné les questions qui devraient être abordées, mais que la réunion d'experts n'a pas pu traiter, entre autres, les questions suivantes:

a) Comment donner le coup d'envoi du processus des plans nationaux d'adaptation à la dix-septième session de la Conférence des Parties;

b) L'établissement des délais dans lesquels les différents résultats sont attendus;

c) La procédure de planification du budget;

- d) Quelle est la place des communications nationales;
- e) Quel serait le rôle des agents d'exécution et des autres organisations.

86. S'agissant de la manière dont il convient de donner le coup d'envoi du processus à la dix-septième session de la Conférence des Parties, les participants ont reconnu que les points suivants devraient être résolus:

a) Comment obtenir un financement provisoire, alors que le financement global est toujours en cours de négociation. Une solution proposée était de demander au Fonds pour les PMA d'apporter un soutien provisoire, par l'intermédiaire d'un guichet facilitateur spécial, pour financer la mise en route des processus nationaux dans les PMA. Il a également été proposé d'instituer un fonds spécial pour la lutte contre les changements climatiques qui servirait éventuellement de mécanisme de soutien pour les autres pays en développement;

b) La fourniture d'un appui technique pour le processus, étant entendu que la diffusion des lignes directrices et des modalités ainsi que la formation devaient faire partie des activités à entreprendre immédiatement en 2012. Il était proposé entre autres de charger le Groupe d'experts de fournir un appui technique et de dispenser une formation pour faire avancer le processus;

c) Identifier l'ensemble d'initiatives ou de domaines pour lesquels l'appui technique et la formation doivent être adaptés.

87. S'agissant des délais dans lesquels les résultats attendus doivent être produits, les participants ont relevé que le processus des plans nationaux d'adaptation doit déboucher sur de multiples résultats, qui seront obtenus de façon régulière et continue au niveau national, et que ces résultats seront destinés à une multiplicité de publics et de parties prenantes. Les participants ont souligné que certains des principaux résultats attendus du processus devront être produits dans des délais prévisibles, en particulier ceux susceptibles d'appeler un examen et des décisions dans le cadre de la Convention.

Annexe

[English only]

Possible elements of the national adaptation plan – the national process



Source: Adapted from a presentation made by a representative from Canada at the expert meeting.